



1ER RÉFLEXE : ÉVITER LA TENTATION

Ne pas laisser d'objets les sièges de voiture ou dans son jardin. Éviter les signes visibles d'absence

Enfin, toute personne vulnérable ne doit pas ouvrir sa porte si elle ne connait pas la personne.

SOUSCRIRE À L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Le service de Tranquillité publique apporte une périodes de quelques jours.

Pour y souscrire, il suffit tout mairie, accueil du 1^{ER} étage. ou sur www.ville-colomiers.fr

Les agents de police municipale et nationale effectueront des patrouilles de surveillance.

Appelez prioritairement votre commissariat au 05 34 36 12 66 en cas d'urgence ou le service de tranquillité publique de la ville pour tout autre renseignement.

ENTRE VOISINS

La meilleure des protections est sans nul doute les liens son entourage. Leur surveillance de votre habitation, le fait de vider lettres, de s'occuper des poubelles, fermer et ouvrir les

Cette vigilance de voisinage est essentielle également pour permettre aux services de . Police nationale de prévenir tout acte de délinquance. Tout dans notre proximité, facilite le travail des policiers et limite les passages à l'acte.

